

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14 + 2 = 16

Présents :

- Camille LECAT, maire ; - Alain VENTURA, 1er adjoint ; - Jean-Claude DAUTRY, 2e adjoint ; - Jacques HUGON, 3e adjoint ; - Muriel DE GAUDEMONT, 4e adjointe ; - Marie-Christine LIEBER, 5e adjointe ; - Pierre-Emmanuel DAUTRY, 6e adjoint.

Mmes : - Emilie MERMET-BOUVIER ; - RENARD Solène ; - Miriame ROESSEL ; - Josette ROUX.

MM. : - Loïc JEANJEAN ; - Frédéric MOUREAU ; - Hervé PELLECUER.

Absents représentés :

- Véronique NUNGE (procuration à Muriel DE GAUDEMONT); - Marc GOURDON (procuration à M-Christine LIEBER).

Absent(e)s :

Mmes - Anne-Marie DIDIER ; - Fabienne SALMERON ; - Céline STAAL;

MM. - Daniel MATHIEU ; - Frédéric NADLER.

Secrétaire de séance :

Emilie MERMET-BOUVIER.

La séance est ouverte à 18 h 10.

- Présentation du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le bureau d'études OC'TEHA, mandaté par la commune pour l'assister dans le cadre de l'élaboration du PLU communal, est venu présenter au conseil municipal l'état d'avancement de ce projet. C'est M. Geoffray BLANC, chargé d'études OC'TEHA, qui se charge de présenter au conseil municipal le travail accompli par ses services. M. BLANC a préalablement présenté ce projet de manière détaillée aux membres de la commission PLU (de 16 à 18 h).

- Conventions pluriannuelles d'exploitation

Afin de finaliser les conventions pluriannuelles d'exploitation de la châtaigneraie communale de L'Espinas, de celle de Lézinié (« Rouverand »), et d'une parcelle communale à Lézinié également pour permettre l'implantation d'une serre, l'association lozérienne de conseil juridique et fiscal en agriculture a besoin que le conseil délibère pour autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

La durée de la convention de la châtaigneraie de L'Espinas sera de 6 ans renouvelables.

Voté à l'unanimité.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2017

Voté à l'unanimité.

- Création d'un poste non-permanent d'agent technique et projet de nomination de M. Mickael GUITTARD en tant que fonctionnaire stagiaire

Lors de sa séance du 30 juin 2017, le conseil municipal avait délibéré sur la création d'un poste d'agent technique en CDD de droit public à hauteur de 28 h hebdomadaires, suite à la fin du contrat aidé de cet employé.

Le Centre de Gestion a informé la commune qu'il était impossible de recourir à un CDD pour

un poste permanent portant sur un temps de travail supérieur à 17,5 h. En effet les postes permanents d'une durée de travail supérieure à un mi-temps doivent être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux règlements régissant la Fonction Publique Territoriale. Il est donc proposé au conseil de créer un poste d'adjoint technique territorial (fonctionnaire) à hauteur de 28 h de travail par semaine, et de lancer une procédure permettant à l'intéressé d'être nommé par la commune fonctionnaire stagiaire.

Voté à l'unanimité.

- Projet de modernisation de l'éclairage public

Le Parc National des Cévennes, qui s'apprête à déposer sa candidature officielle au label « Réserve internationale de ciel étoilé », a fait parvenir à la commune un appel à manifestation d'intérêt pour bénéficier de crédits européens en vue de la modernisation du parc d'éclairage public du territoire communal. Il s'agit de diminuer l'éclairage public afin de faciliter l'observation du ciel et de faire des économies d'énergie.

Sachant que les dossiers de candidature dans le cadre de cet appel à manifestation doivent être finalisés pour courant septembre, le conseil délibère sur cette question. Coût total estimé: 1 981 €. Reste à charge de la commune : 5 258 €.

Voté à l'unanimité.

- Elections sénatoriales (candidatures déposées)

Marie-Christine LIEBER et Loïc JEANJEAN ont été élus délégués titulaires de la commune aux élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2017. Une discussion a lieu sur les candidatures déposées pour le poste de sénateur, afin de déterminer quels seraient les candidats pour lesquels le CM souhaiterait que votent ses délégués. Un choix est défini pour chacun des 2 noms.

- Convention avec le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles)

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS présente ce sujet, qui fait suite à sa rencontre en mairie avec deux représentantes du CIDFF, afin de faciliter l'aide qui peut être apportée aux femmes victimes de violences conjugales.

Vote à l'unanimité pour donner à Muriel une délégation pour signer la convention avec cet organisme.

- Réflexion sur la cession de bois communal

Afin de permettre aux habitants de ramasser le bois restant après la rénovation de la châtaigneraie de L'Espinassas dans un cadre légal acceptable, la commune doit envisager de recourir à de nouvelles procédures (de type affouage). En effet la délibération actuellement en vigueur concerne exclusivement la vente de bois communal, et non la cession.

Appel à intéressé pour récupérer le bois gratuitement en le prenant sur place.

- Aménagement du hameau de L'Espinassas

Le point sur ce dossier, dans le cadre de la demande de subvention que la commune avait effectuée : - cheminement piétons ; - cheminement eau.

Création d'un élargissement (doubler le mur existant entre le parking et le bistro). Délégation ponctuelle au maire / plan de financement.

Voté à l'unanimité.

- Approvisionnement de l'école de St PRIVAT DE VALLONGUE par la cantine scolaire de l'école des Abrits

Camille LECAT présente ce projet : la commune de St Privat a demandé à la nôtre que la cantine scolaire municipale de l'école des Abrits puisse fournir les repas à celle de St Privat. Il s'agirait de fournir une dizaine de repas supplémentaires par jour. L'ATSEM de St P. se chargera de venir aux Abrits tous les jours récupérer ces repas, en liaison froide et liaison chaude.

Il convient donc d'envisager les modalités de mise en place de cet approvisionnement : signature d'une convention avec la commune de St P., règlement du problème des assurances, achat de matériel supplémentaire pour Les Abrits, évaluation du temps supplémentaire pour les cantinières et du coût à facturer à St P.

Voté à l'unanimité.

- Demandes de subventions et de cotisations (lutte contre le Cynips, ADIL, CAUE)

La commune a reçu de nouvelles demandes de subventions et cotisations sur lesquelles il convient de se prononcer.

La commune accepte d'adhérer à :

- la lutte contre le Cynips (appel à dons de l'UNION du LANGUEDOC – ROUSSILLON des Acteurs Castanéicoles : 100 €.
- à l'ADIL (Agence Départementale Information pour le Logement) : cotisation de 0,16 €/habitant.
- pour le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), on attend de savoir si c'est la Communauté de Communes qui adhère.

- Questions diverses

- 1) Facture de 15 € de L'Espinassas, explication d'Emilie : suite à une réunion dans la châtaigneraie, les participants se sont vu offrir des boissons sur le compte de la commune.
- 2) Aménagement de Vimbouches :
 - Chemin PR : accord pour la chicane et pour le banc.
 - Demande GOMIS : autorisation de poser un portail non verrouillé sur le chemin communal : accord.
 - Demande BROCC : régulariser une extension de sa maison sur le chemin communal. Accord.
- 3) Demande de M. FOLLET à Loubreyrou : rehausser un mur de 50 cm. Accord sous réserve qu'il obtienne de la DDT l'autorisation pour sa déclaration préalable.
 - Le rehaussement du mur se fera dans les règles de l'art en pierres sèches, en conservant les pierres de couronnement actuelles.
 - La commune dégage toute responsabilité si par la suite il est constaté des déformations sur ce mur suite à la surcharge de poids.
 - L'ensemble de ces travaux sera réalisé aux frais du mandant.
- 4) Demande de M. MERLIN à Cessenades pour poser une clôture en Ursus sur un terrain municipal sous le CFD, section B parcelle 488, attenante à son propre terrain. Décision de proposer au demandeur un prêt à usage, à condition que le terrain municipal enclos comporte une porte à l'entrée et une du côté du terrain de M. Merlin.

Tous les sujets à l'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 21 h 30.